

ASSOCIATION LES 3 ETOILES

Siège social : 1 Rue Alphonse Daudet
82170 GRISOLLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

DRB
AUDIT

AUDIT ET
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

LES 3 ETOILES

A l'assemblée générale de l'association LES 3 ETOILES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES 3 ETOILES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.



OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans le cadre de la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la correcte traduction comptable des financements reçus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montauban, le 3 juin 2026

Le commissaire aux comptes,

SARL DRB AUDIT



Sandrine ABADIE

BILAN ACTIF

ASSOC LES 3 ETOILES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	1 318,80	1 318,80				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1,66		2,00
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	6 610,38	3 590,03	3 020,35		3 763,35	
Autres immobilisations corporelles	529,98	529,98				
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	8 459,16	5 438,81	3 020,35	1,66	3 763,35	2,00
Stocks et en-cours						
Créances				39,61		41,40
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	4 281,12		4 281,12		6 327,38	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	66 612,89		66 612,89		70 629,29	
Charges constatées d'avance	1 132,51		1 132,51		1 017,16	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	106 794,17		106 794,17	58,73	106 623,61	56,61
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	178 820,69		178 820,69	98,34	184 597,44	98,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	187 279,85	5 438,81	181 841,04	100	188 360,79	100

DRB
AUDIT

BILAN PASSIF

ASSOC LES 3 ETOILES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	89 756,95	49,36	95 685,38	50,80
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 712,01	-4,24	-5 928,43	-3,15
Situation nette (sous-total)	82 044,94	45,12	89 756,95	47,65
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	2 198,72	1,21	3 144,11	1,67
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	84 243,66	46,33	92 901,06	49,32
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	23 037,58	12,67	21 576,34	11,45
TOTAL DES PROVISIONS (III)	23 037,58	12,67	21 576,34	11,45
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	5 492,25	3,02	4 401,55	2,34
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	69 067,55	37,98	69 481,84	36,89
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	74 559,80	41,00	73 883,39	39,22
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	181 841,04	100	188 360,79	100

DRB
AUDIT

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC LES 3 ETOILES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	225 292,60	232 875,38	-7 582,78	-3,26
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	90 908,19	86 275,60	4 632,59	5,37
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	100,00		100,00	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 530,50	-1 530,50	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	197,96	97,53	100,43	102,97
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	316 498,75	320 779,01	-4 280,26	-1,33
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	40 247,18	42 007,40	-1 760,22	-4,19
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	5 066,68	5 034,40	32,28	0,64
Salaires	211 998,84	212 785,35	-786,51	-0,37
Cotisations sociales	64 749,85	62 900,91	1 848,94	2,94
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	743,00	1 018,63	-275,63	-27,06
Dotations aux provisions	1 461,24	1 468,20	-6,96	-0,47
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	389,90	149,81	240,09	160,26
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	324 656,69	325 364,70	-708,01	-0,22
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-8 157,94	-4 585,69	-3 572,25	-77,90

DRB
AUDIT

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC LES 3 ETOILES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation		502,93	347,93	155,00	44,55
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	502,93	347,93	155,00	44,55
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	502,93	347,93	155,00	44,55
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	-7 655,01	-4 237,76	-3 417,25	-80,64
Produits exceptionnels	(V)		1 522,70	-1 522,70	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)		3 129,37	-3 129,37	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		-1 606,67	1 606,67	100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	57,00	84,00	-27,00	-32,14
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	317 001,68	322 649,64	-5 647,96	-1,75
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	324 713,69	328 578,07	-3 864,38	-1,18
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-7 712,01	-5 928,43	-1 783,58	-30,09
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature		21 473,59	23 473,79	-2 000,20	-8,52
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE		21 473,59	23 473,79	-2 000,20	-8,52
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens		21 454,16	22 689,28	-1 235,12	-5,44
Prestations en nature		19,43	784,51	-765,08	-97,52
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.		21 473,59	23 473,79	-2 000,20	-8,52
TOTAL		-7 712,01	-5 928,43	-1 783,58	-30,09

DRB
AUDIT

L'objet social de l'entité est :

La Structure Multi Accueil (SMA) "Ma P'tite Planète" gérée par l'association « Les 3 Etoiles » a pour objectif de proposer aux familles un lieu d'accueil et d'éveil pour les enfants de 10 semaines (fin du congé maternité légal) à 4 ans et de développer toutes activités concourant à ce but.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Elle intervient sur le territoire de la communauté de communes de Grand Sud Tarn & Garonne (CCGSTG) et accueille en priorité les enfants dont les familles résident dans les 27 communes suivantes : (Aucamville, Beaupuy, Bessens, Bouillac, Bourret, Campsas, Canals, Comberouger, Dieupentale, Escatalens, Fabas, Finhan, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Lacourt-Saint-Pierre, Mas-Grenier, Monbéqui, Montbartier, Montech, Nohic, Orgueil, Pompignan, Saint-Sardos, Savenès, Varennes, Verdun sur garonne et Villebrumier). Puis les enfants dont les familles ne résident pas dans la communauté mais y exercent une activité professionnelle et, enfin les enfants dont les familles ni ne résident, ni n'exercent une activité professionnelle, et ce dans la limite des places disponibles.

Les moyens mis en oeuvre sont :

La structure a une capacité d'accueil de 20 places réparties comme suit :

- 18 places en accueil régulier
- 1 place en accueil occasionnel ou régulier
- 1 place en accueil occasionnel

L'association dispose d'un local mis à disposition par la CCGSTG sur la commune de Grisolles.

Elle emploie 9 salariés et dispose de matériel de puériculture et autre matériel nécessaire à son activité.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 181 841,04 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -7 712,01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Le chiffre d'affaires provient d'une part des participations familiales, et d'autres part d'organismes publics qui complètent les frais de chaque famille en fonction du régime auquel sont affiliées ces dernières. Ce chiffre d'affaires se décompose donc pour la part afférente à l'exercice 2025 uniquement comme suit:

- Participations familiales : 75 469.38 €
- Adhésion familles : 580 €
- Prestations de la CAF et MSA : 149 243.22 €

En sus de ce chiffre d'affaires, l'association tire ses revenus de subventions publiques qui proviennent de:

*** Subventions de fonctionnement :**

- La communauté de communes de Grand Sud Tarn-et-Garonne pour 25 000 €
- La CAF : 40 562.80 €
- La GSTG subvention exceptionnelle : 5 000 €
- La CAF Bonus attractivité : 19 400 €

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

en dehors des incidences de l'application de l'ANC 2022-06.

DRB
AUDIT

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'association a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les règlements ANC n°2022-06 et 2023-03, modifiant respectivement le PCG (règlement ANC n° 2014-03) et le règlement ANC n°2018-06.

Conformément aux dispositions prévues, cette application est effectuée de manière prospective et n'emporte pas de conséquences sur les comptes antérieurement approuvés.

Compte tenu des caractéristiques de l'association, les impacts de cette nouvelle réglementation se résument aux modèles de bilan et de compte de résultat utilisés. Les charges constatées d'avance sont désormais présentées au sein de la rubrique des créances.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de

douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages		5 À 7 ANS
Matériel bureau informatique		3 À 5 ANS
Logiciel		2 À 4 ANS

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'association occupe les locaux mis à disposition gracieusement par la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne. Cette mise à disposition, ainsi que les frais d'entretien afférents au local font l'objet d'une valorisation annuelle.

En 2025, les charges supplétives s'élèvent à :

- Mise à disposition du local 279 m²: 16.740,00 €
- Entretiens et réparations : 2 919.20 €
- Maintenance : 1 794.96 €
- Fournitures et petits équipements : 0 €
- Main d'oeuvre : 19.43 €
- Intérêts : 0,00 €

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 318,80		
TOTAL	1 318,80		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	6 610,38		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	529,98		
TOTAL	7 140,36		
TOTAL GENERAL	8 459,16		

	Diminution		Valeur brute des	Réévaluation
	par virt poste	par cession	immobs fin ex.	légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 318,80	
TOTAL			1 318,80	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			6 610,38	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			529,98	
TOTAL			7 140,36	
TOTAL GENERAL			8 459,16	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC LES 3 ETOILES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 318,80			1 318,80
TOTAL			1 318,80			1 318,80
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			2 847,03	743,00		3 590,03
Matériel de bureau, informatique			529,98			529,98
TOTAL			3 377,01	743,00		4 120,01
TOTAL GENERAL			4 695,81	743,00		5 438,81

DRB
AUDIT

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	4 281,12	4 281,12	
Personnel et comptes rattachés	79,99	79,99	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 124,44	1 124,44	
Autres impôts, taxes et versements	63 698,16	63 698,16	
Débiteurs divers	1 710,30	1 710,30	
Charges constatées d'avance	1 132,51	1 132,51	
TOTAL	72 026,52	72 026,52	

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Montant

TOTAL

PRODUITS À RECEVOIR

Les Autres créances sont composées de :

- 54 754 € de solde PSU 2025 à recevoir
- 3 124 € de solde MSA 2025 à recevoir
- 525 € d'IJ à recevoir
- 5 820 € de solde Bonus Attractivité à recevoir
- 1 710 € de participation de la Comcom au frais de gaz à recevoir (2025)
- 599 € à recevoir au titre de remboursement de Mutex

Montant

Autres créances

66 532,90

TOTAL

ORB
RECUT

66 532,90

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOC LES 3 ETOILES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	95 685,38	5 928,43		11 856,86	89 756,95
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 928,43	5 928,43	-10 836,01		-10 836,01
Subventions d'investissement	3 144,11			945,39	2 198,72
TOTAL	92 901,06	11 856,86	-10 836,01	12 802,25	81 119,66

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC LES 3 ETOILES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 492,25	5 492,25		
Personnel et comptes rattachés	36 431,79	36 431,79		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 112,61	28 112,61		
Impôts sur les bénéfices	220,00	220,00		
Autres impôts et taxes assimilées	4 303,15	4 303,15		
TOTAL	74 559,80	74 559,80		

DRB
AUDIT

CHARGES À PAYER

Les dettes fiscales et sociales sont constituées de :

- La provision pour congès payés : 29 120.59 €
- La provision du CET : 25 202.69 €

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 591,78
Dettes fiscales et sociales	54 323,28
TOTAL	57 915,06

DRB
AUDIT

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	2 700,00	2 880,00
TOTAL	2 700,00	2 880,00

DRB
AUDIT

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

ASSOC LES 3 ETOILES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	Montant N		Montant N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
A - Produits et charges par origine et destination				
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	100,00			
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
Autres produits liés à la générosité du public				
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	225 993,49		234 843,54	
Subventions et autres concours publics	90 908,19		86 275,60	
Reprises sur provisions et dépréciations			1 530,50	
Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	317 001,68		322 649,64	
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public				
Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de fonctionnement	323 913,69		327 475,44	
Dotations aux provisions et dépréciations	743,00		1 018,63	
Impôt sur les bénéfices	57,00		84,00	
Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	324 713,69		328 578,07	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-7 712,01		-5 928,43	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	Montant N		Montant N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
B - Contributions volontaires en nature				
Produits par origine				
Contributions volontaires liées à la gén. du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Contributions volontaires non liées à la générosité du public	21 473,59		23 473,79	
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	21 473,59		23 473,79	
Charges par destination				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
Contributions volontaires à la recherche de fonds	21 454,16		22 689,28	
Contributions volontaires au fonctionnement				
Prestations en nature	19,43		784,51	
Personnel bénévol				
TOTAL	21 473,59		23 473,79	

Rémunération des cadres dirigeants de l'association :

Sont considérés comme ayant la qualité de cadre dirigeant, les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise ou établissement. Il n'existe qu'un seul cadre-dirigeant, dans ce cas de figure, il n'est pas fait mention de sa rémunération car cela reviendrait à communiquer une information individuelle personnelle.

Cotisations et droits d'entrées :

Les parents sont adhérents de l'Association. Pour cela, ils doivent s'être acquittés d'une adhésion annuelle de 20€ (montant établi en 2014) lors de l'inscription définitive de l'enfant. La cotisation est fixée et réévaluée par l'assemblée générale.

Au 31/12/2025, le montant des cotisations s'élève à 580€.

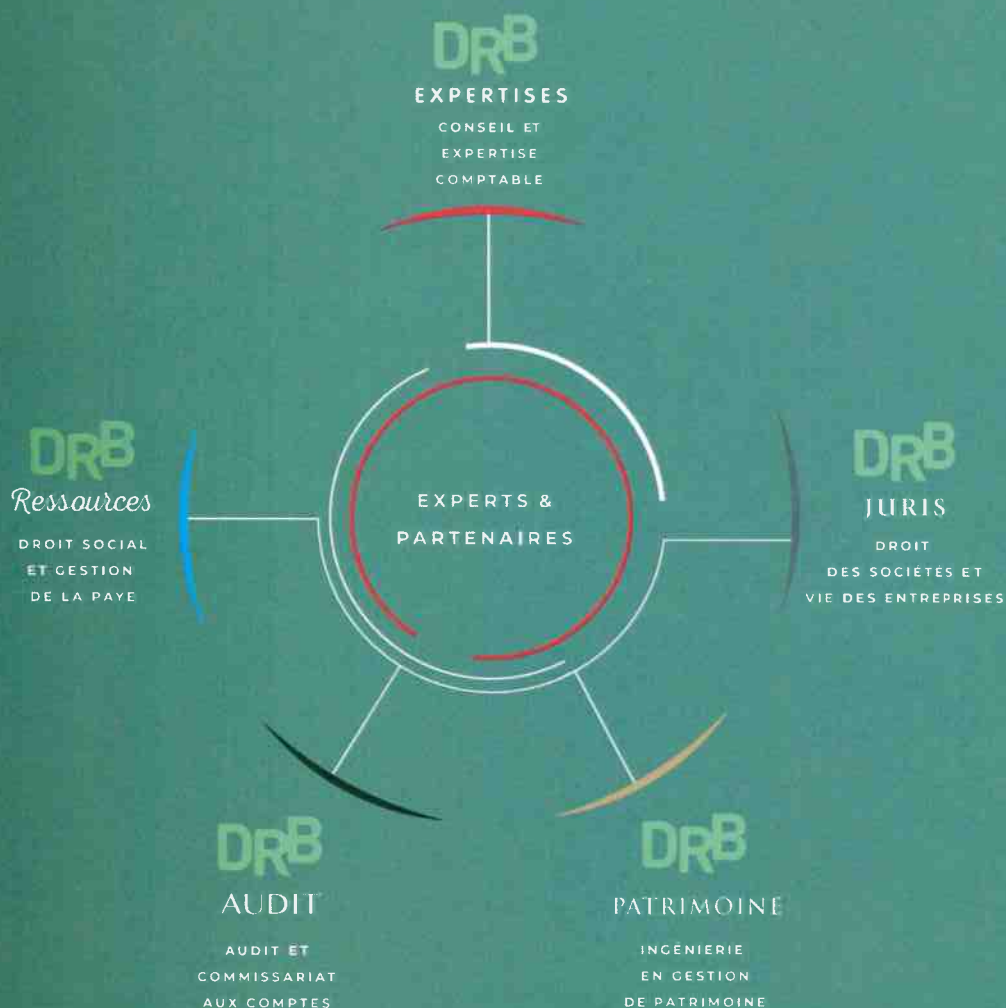
La provision pour départ à la retraite figure dans les comptes annuels.

Elle est estimée à 23 037.58 € chargée.

Les éléments qui sont retenues pour le calcul de cette provision sont :

Méthode prospective (Méthode des unités de crédit projetées)

- * Un départ à 64 ans pour l'ensemble des salariés
- * Un taux de charges sociales de 29.19 % est appliqué (moyenne de l'année)
- * Un taux d'évolution salariale minimum de 1 %
- * Un taux d'actualisation financière annuel des sommes investies de 3.09 %



DRB

150, rue des Frères Montgolfier

Albasud

82000 MONTAUBAN

Tél. 05 63 23 03 63

www.groupe drb.com